



Délibération n° 25

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Service Affaires scolaires

Domaine de compétence :
7.10 - Finances

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Participation financière des familles pour la cantine, l'accueil périscolaire et la garderie

Rapporteur : Monsieur BAILLET Sébastien, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Fixation des tarifs

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2018/2019, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous applicables **à compter du 1er septembre 2018.**

	ETAPLOIS	EXTERIEUR
Garderie maternelle ou primaire de 7h45 à 8h30	0,95 €	2,20 €
Garderie primaire de 17h30 à 18h (après AE)	0,95 €	2,20 €
Accueil périscolaire maternel ou primaire de 16h30 à 18h	1,45 €	3,55 €

CANTINE SCOLAIRE	ETAPLOIS / EXTERIEUR
Avec réservation uniquement le lundi, 2 semaines à l'avance	3,65 € €/le repas
Sans réservation ou moins de 2 semaines	5,70 € €/le repas

Deux tarifs Cantine sont proposés, un pour les réservations d'avance (si réservé 2 semaines à l'avance) et un pour les repas sans réservation ou moins de 2 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus
-
- d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant seront inscrites au BP 2018 et BP 2019.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-Del25-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018